

MAIRIE DE MENIL SUR BELVITTE
88700 MENIL SUR BELVITTE
03/29/65/37/24

Compte -Rendu du 01 juillet 2015

Le Conseil Municipal de la commune de MENIL SUR BELVITTE s'est réuni le mercredi 1^{er} juillet 2015 à 20h30 en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël BLARY, Maire de la Commune.

Étaient présents : Messieurs BLARY Joël, PARVE Emmanuel, BONTEMPS Joël, BOJU Sébastien, TISSERANT Bernard, HAITE Arnaud, Mme DUCHEMANN Emmanuelle, Mme ULRICH Jasmine.

Absents et excusés : M. BONTEMPS Dominique, Mr VINOT Thierry, Mr RENARD Michel.

1°) Salle Polyvalente :

. **Aire de jeux :** Monsieur Le Maire propose des devis pour la mise en place d'une aire de jeux à la salle polyvalente ; après concertation, les membres du conseil acceptent à 6 voix pour, 1 voix contre, pour revoir ce sujet avec la commission des travaux.

. **Portail coulissant et portillon :** Monsieur Le Maire propose des devis pour la pose et la fourniture d'un portail coulissant et portillon ; ce sujet sera également à revoir avec la commission des travaux pour gérer la partie technique

2°) Points des travaux en cours :

. Eaux pluviales (problèmes eau + edf) attendre la reprise des travaux

3°) Accessibilité :

L'agenda d'accessibilité programmée concernant les établissements recevant du public (ERP) doit être mis en place avant le 27 septembre 2015. La salle polyvalente, l'église ainsi que l'école sont conformes.

L'agence communale ainsi que la mairie ne sont pas accessibles ; pour cela, il faut établir un dossier AD'ap avant la fin septembre et l'adresser à la Préfecture, afin de définir les travaux à effectuer pour que ces bâtiments soient accessibles.

4°) Employé communal :

Monsieur Daniel BAJEK a été embauché à compter du 30 juin 2015 au 29 juin 2016 par un contrat unique d'insertion pour une durée de 21 heures par semaine.

Les jours travaillés sont : lundi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 heures.
Période d'essai de 30 jours conformément à la législation en vigueur.

5°) O.N.F. :

Modification du descriptif des travaux sylvicoles ; restriction du cloisonnement (chiffrage demandé de la parcelle 1 à la parcelle 8.

6°) Entretien du mécanisme des cloches :

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil, le devis de la Société CHRETIEN pour l'entretien du mécanisme des cloches.
Nous attendons d'autres devis pour prendre une décision.

7°) Convention avec la fourrière :

Monsieur Le Maire explique les modalités de cette convention. Après concertation, le conseil municipal sursoit à cet engagement conventionnel et demande à la Société Protectrice des Animaux, qu'à l'avenir, nous fournir la preuve que les animaux qui seront amenés par les habitants soient bien de Ménil sur Belvitte (carte d'identité à l'appui).

8°) Fixation du coefficient TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) :

Les membres du conseil actent que le coefficient actuellement en vigueur, correspond bien aux valeurs attendues.

9°) Défibrillateur :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la nécessité d'acquérir un défibrillateur.
Mr Le Maire contactera les services techniques de la ville de Rambervillers pour les conseils d'équipement.

10°) Questions diverses :

- . invitation à la visite « terres de hêtres » PETR du pays d'Epinal Cœur des Vosges
- . Compte rendu du 3^{ème} conseil de l'école primaire du 26 juin 2015 :

Le conseil municipal prend acte qu'à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, les frais occasionnés par les enfants des familles de Ménil sur Belvitte, mis dans les écoles publiques à l'extérieur du village, ne soient plus pris en charge par la commune.

. Suite aux factures conséquentes de l'électricité de la salle polyvalente ; le contrat de consommation a été revu à la baisse.

. Mr BOUJU nous présente la nouvelle convention de location de la salle polyvalente.

La séance est levée à 23 heures.

Joël BLARY
Maire

